

MAZARS

INSTITUT MONTAIGNE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

INSTITUT MONTAIGNE

Siège social : 59 rue de la Boétie 75008 Paris

SIREN : 444 920 318

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut Montaigne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur le 12 mai 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier arrêté le 12 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

INSTITUT MONTAIGNE

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris La Défense, le 19 juin 2020

Le Commissaire aux comptes,

M A Z A R S

CYRILLE BROUARD



JEROME EUSTACHE



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	38 115	27 931	10 184	10 184
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres	539 333	305 193	234 140	285 945
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (1)</i>				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	38 035		38 035	49 001
TOTAL I	615 483	333 124	282 359	345 130
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances (2)</i>				
Usagers et comptes rattachés	541 551		541 551	251 068
Autres	160 333		160 333	152 292
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	4 108 660		4 108 660	4 398 499
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	222 508		222 508	536 233
<i>Charges constatées d'avance (2)</i>	394 416		394 416	451 589
TOTAL III	5 427 468		5 427 468	5 789 680
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV				
Primes de remboursement des emprunts V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 042 951	333 124	5 709 827	6 134 810
(1) Dont à moins d'un an				10 696
(2) Dont à plus d'un an			1 400	150 000
Engagements reçus :	- Legs nets à réaliser :	- Acceptés par les organes statutairement compétents		
		- Autorisés par l'organisme de tutelle		
	- Dons en nature restant à vendre			
	- Avals, cautions et garanties reçus			
	- Créances escomptées non échues			
	- Pour utilisation en crédit-bail mobilier			
	- Pour utilisation en crédit-bail immobilier			
	- Autres			

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2019	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	4 545 115	4 567 768
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	54 482	-22 653
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	4 599 597	4 545 115
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
Fonds dédiés sur :		
- Subventions de fonctionnement		
- Autres ressources		
TOTAL III		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit (2)		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	402 451	558 971
Dettes :		
- Fiscales et sociales	631 465	486 910
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 314	16 314
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	60 000	527 500
TOTAL IV	1 110 230	1 589 695
Ecart de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 709 827	6 134 810
(1) Dont à moins d'un an	1 110 230	1 589 695
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
Engagements donnés :		
- Avals, cautions et garanties données		
- Effets circulants sous l'endos de l'organisme		
- Redevances crédit-bail mobilier restant à courir		
- Redevances crédit-bail immobilier restant à courir		
- Autres engagements donnés		

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue : - Biens				
- Services	6 279 859	435 000	6 714 859	5 723 495
Chiffre d'affaires Net	6 279 859	435 000	6 714 859	5 723 495
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			3 911	339
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)			296	164
TOTAL I			6 719 065	5 723 998
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			2 934 036	2 515 496
Impôts, taxes et versements assimilés			275 107	211 343
Salaires et traitements			2 378 286	1 982 731
Charges sociales			1 068 839	971 638
- Amortissements sur immobilisations			75 997	66 238
Dotations aux : - Dépréciations des immobilisations				
- Dépréciations de l'actif circulant				
- Provisions				
Autres charges			42 695	28 413
TOTAL II			6 774 960	5 775 860
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-55 895	-51 861
Excédent ou déficit transféré III				
Déficit ou excédent transféré IV				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			129 718	45 098
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			55	286
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			129 773	45 384
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			1 196	342
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			2 348	4 433
TOTAL VI			3 544	4 774
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			126 229	40 610
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			70 333	-11 251

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		3 803
Sur opérations en capital	290	150
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		100 000
TOTAL VII	290	103 953
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		100 000
Sur opérations en capital	513	272
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	513	100 272
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-223	3 681
Impôts sur les bénéfices IX	15 628	15 083
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs X		
Engagements à réaliser sur ressources affectées XI		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	6 849 128	5 873 336
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	6 794 645	5 895 989
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)	54 482	-22 653

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	5 709 827 €
- Total du compte de résultat (Produits)	6 849 128 €
- Résultat de l'exercice (Excédent)	54 482 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Comité directeur de l'Association.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n°1	Règles et méthodes comptables
Note n°2	Ventilation des ressources
Note n°3	Charges à payer
Note n°4	Produits à recevoir
Note n°5	Charges constatées d'avance
Note n°6	Produits constatés d'avance
Note n°7	Honoraires du commissaire aux comptes
Note n°8	Etat des valeurs mobilières de placement
Note n°9	Charges et produits financiers
Note n°10	Effectif moyen
Note n°11	Indemnité de départ à la retraite
Note n°12	Charges et produits exceptionnels
Note n°13	Etat des immobilisations
Note n°14	Etat des amortissements
Note n°15	Etat des créances
Note n°16	Etat des dettes
Note n°17	Tableau de suivi des fonds associatifs

NOTE N°1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement ANC N°2014-03, modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015, par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016, et par le règlement ANC N°2018-07 du 10 décembre 2018, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Il n'a pas été dérogé au cours de l'exercice aux principes comptables ci-dessus énoncés.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Il n'est pas intervenu d'événements significatifs au cours de l'exercice nécessitant une information particulière dans l'annexe des comptes annuels.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations. Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêt des comptes, le comité directeur n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :**A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Logiciels : | 1 à 3 ans |
| - Agencement et installation : | 3 à 10 ans |
| - Matériel informatique : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau : | 3 à 5 ans |

B - CREANCES:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

C – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur de sortie des titres cédés a été déterminée selon la méthode « premier entrée – premier sorti ».

Les plus-values latentes réalisées ne sont pas comptabilisées conformément au principe de prudence.

D – CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION:

La comptabilisation des charges et produits d'exploitation se rattache à la date de publication de la parution, ou à l'exercice au cours duquel l'évènement se déroule.

NOTE N°2 – VENTILATION DES RESSOURCES

Les produits figurant sur la ligne « Production vendue services » du Compte de résultat, pour un montant total de 6 714 859 €, se décomposent de la manière suivante :

- Ventes d'ouvrage : 726 €
- Cotisations
 - Membres actifs : 6 620 329 €
 - Membres associés : 24 250 €
- Refacturations Agir pour l'Ecole (Loyer, restaurant entreprise, etc.) : 30 269 €
- Refacturations diverses / organisations événements : 39 285 €

NOTE N°3 – CHARGES A PAYER

Détail des charges	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	124 014
- Honoraires	81 590
- Frais sur parution	8 241
- Frais divers	27 424
- Taxe sur les bureaux	6 759
2) Dettes concernant les congés payés	56 602
- Provisions pour congés payés	35 370
- Charges sociales s/ congés payés	16 896
- Charges fiscales s/ congés payés	4 336
3) Dettes concernant le forfait jours	17 570
- Provisions pour forfait jours	10 979
- Charges sociales s/ forfait jours	5 245
- Charges fiscales s/ forfait jours	1 346
TOTAL	198 186

NOTE N°4 – PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits	Montants
1) Factures à établir	71 047
- Refacturations à Agir pour l'école	71 047

NOTE N°5 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Détail des charges	Montants
- Frais sur publications en cours non publiées	259 429
- Abonnements documentation	37 618
- Assurance	12 256
- Loyers et charges locatives	43 035
- Licences logiciels	7 902
- Autres	34 176
TOTAL	394 416

NOTE N°6 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des produits	Montants
- Membres actifs: convention soutien étude ""Barriers to employment in Seine-Saint Denis: time to act" (réalisation sur période 15/03/2019 - 15/03/2020)	60 000
TOTAL	60 000

NOTE N°7 - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 15 503 € TTC.

NOTE N°8 - ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Nature des VMP	Valeur historique des titres	Valorisation au 31 décembre 2019	Moins-value latente au 31 décembre 2019	Plus-value latente au 31 décembre 2019
OPCVM AXA TRESOR COURT TERME	43 945,71 €	43 989,95 €		44,24 €
TOTAL	43 945,71 €	43 989,95 €		44,24 €

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées conformément au principe de prudence.

L'Institut Montaigne dispose d'un contrat de capitalisation de 3 100 000€, arrivant à échéance au 11/05/2025.

L'Institut Montaigne dispose également d'un livret A et d'un compte épargne.

NOTE N°9 - CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	129 717,87 €	45 098,16 €
Reprises sur provisions et transfert de charge		
Différences positives de change	54,96 €	286,11 €
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	129 772,83 €	45 384,27 €
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	1 195,80 €	341,53 €
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	2 348,44 €	4 432,94 €
Total des charges financières	3 544,24 €	4 774,47 €
Résultat financier	126 228,59 €	40 609,80 €

Au titre de l'exercice 2019, le résultat financier de 126 228,59 € est constitué principalement de :

- 129 256,63 € d'intérêts courus non échus relatifs au contrat de capitalisation;
- 2 348,44 € de charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement.

NOTE N°10 - EFFECTIF MOYEN

	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres	30	26
Non-cadres	1	2
TOTAL	31	28

NOTE N°11 - INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Compte tenu de l'effectif de l'association, l'indemnité de départ à la retraite est non significative, aucune provision n'a été comptabilisée à cet effet.

NOTE N°12 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 803,00 €
Produits exceptionnels sur opérations en capital	290,00 €	150,00 €
Reprises sur provisions et transferts de charges		100 000,00 €
Total des produits exceptionnels	290,00 €	103 953,00 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		100 000,00 €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	512,82 €	271,55 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	512,82 €	100 271,55 €
Résultat exceptionnel	-222,82€	3 681,45€

Le résultat exceptionnel de -222,82 € correspond à la différence entre le prix de cession d'un smartphone à une salariée partie au cours de l'exercice 2019 fixé à 290 € et la valeur nette comptable de ce smartphone de 512,82 €.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 115		
TOTAL	38 115		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	282 821		4 032
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	232 697		20 673
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	515 517		24 705
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	49 001		
TOTAL	49 001		
TOTAL GENERAL	602 633		24 705

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			38 115	
TOTAL			38 115	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			286 853	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier		889	252 480	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		889	539 333	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		10 966	38 035	
TOTAL		10 966	38 035	
TOTAL GENERAL		11 855	615 483	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 931			27 931
TOTAL	27 931			27 931
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	129 376	28 441		157 817
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 197	47 556	376	147 377
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	229 572	75 997	376	305 193
TOTAL GENERAL	257 503	75 997	376	333 124

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

CADRE C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	38 035		38 035
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	541 551	541 551	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 600	1 200	1 400
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	820	820	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	156 913	156 913	
Charges constatées d'avance	394 416	394 416	
TOTAL	1 134 336	1 094 900	39 435
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	402 451	402 451		
Personnel et comptes rattachés	50 563	50 563		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405 495	405 495		
Impôts sur les bénéfices	15 628	15 628		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	159 779	159 779		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	16 314	16 314		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	60 000	60 000		
TOTAL GENERAL	1 110 230	1 110 230		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRE					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecart de réévaluation					
Réserves :					
- Indisponibles					
- Statutaires ou contractuelles					
- Réglementées					
- Autres					
Report à nouveau	4 567 768	-22 653			4 545 115
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-22 653	22 653	54 482		54 482
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
- Apports					
Fonds propres :					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	4 545 115		54 482		4 599 597